

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 123 Subvention (15.000 euros) à la société Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e) au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la société Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédérique HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts, 5, passage Louis Philippe (11e), pour l'organisation du festival Clap Your Hands et du Eldorado Music Festival en 2019. SIMPA 181400 - 2019-05920

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO